



Conseil de sécurité

Distr. générale
20 juillet 2018
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015), 2332 (2016), 2393 (2017) et 2401 (2018) du Conseil de sécurité

Projet de rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le cinquante-troisième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014), du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2191 (2014), du paragraphe 5 de la résolution 2258 (2015), du paragraphe 5 de la résolution 2332 (2016), du paragraphe 6 de la résolution 2393 (2017) et du paragraphe 12 de la résolution 2401 (2018), dans lesquels le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Les informations qui y figurent reposent sur les données dont disposent les organismes des Nations Unies et sur les renseignements obtenus auprès du Gouvernement syrien et d'autres sources utiles. Les informations communiquées par les organismes des Nations Unies sur l'acheminement de l'aide humanitaire portent sur le mois de juin 2018.

II. Principaux faits nouveaux

Encadré 1

Points essentiels : juin 2018

1. Depuis le 17 juin, le sud-ouest de la République arabe syrienne connaît une forte escalade militaire, marquée par des frappes aériennes et des bombardements d'artillerie qui ont déjà fait au moins 65 morts, des dizaines de blessés et quelque 271 800 déplacés. À la fin du mois de juin, les forces gouvernementales avaient pris le contrôle de vastes pans de territoire dans les zones rurales de l'est de la province de Deraa et progressé en direction de la frontière syro-jordanienne. À partir du 27 juin, les hostilités ont contraint l'ONU à suspendre ses activités d'acheminement d'aide en provenance de la Jordanie, faute d'assurances de sécurité. Les stocks qu'ils avaient prépositionnés ont néanmoins permis



à l'ONU et à ses partenaires d'apporter des secours d'urgence à environ 180 000 personnes.

2. L'insécurité qui régnait en juin dans la province d'Edleb en raison de combats entre des groupes d'opposition armés non étatiques a continué de nuire à la population civile, notamment la poursuite d'attaques contre des installations médicales et leur personnel. Au cours de la deuxième quinzaine de juin, on a signalé plusieurs incidents de tirs d'artillerie et de bombardements aériens à proximité des lignes de front situées dans les zones rurales du nord de Lattaquié, les faubourgs de l'ouest d'Edleb et la campagne septentrionale de Hama, où il a été fait état de victimes civiles et de déplacements temporaires à l'échelle locale. Durant la période considérée, de nombreux morts ont été signalés parmi les civils, dont 11 femmes et 11 enfants, ainsi qu'un très grand nombre de blessés.

3. Comme suite à la mission interinstitutions d'évaluation humanitaire des Nations Unies qui y avait été menée à Raqqa le 1^{er} avril, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Service de la lutte antiminimes y ont procédé à une évaluation technique entre le 13 et le 15 juin. Quelque 138 000 civils ont maintenant regagné la ville depuis la fin des hostilités en octobre 2017, malgré le fort niveau de risque lié aux engins explosifs disséminés.

4. Dans le nord de la province d'Alep, des attaques perpétrées à Afrin et dans les zones de l'ancienne opération Bouclier de l'Euphrate ont fait des morts et des blessés parmi les civils, notamment du fait de multiples explosions d'engins explosifs improvisés dans des zones peuplées.

5. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de porter assistance à des millions de personnes dans le besoin. Les secours humanitaires fournis dans le pays par les organismes des Nations Unies ont permis d'apporter une aide alimentaire à plus de 3 millions d'habitants. Trois convois humanitaires interinstitutions transportant des fournitures de première nécessité, des vivres et du matériel médical ont été déployés en juin à destination des localités difficiles d'accès que sont Douma (Ghouta orientale), Yalda, Babila et Beit Saham (dans la campagne damascène) et Rastan (dans le nord rural de la province de Homs), ce qui a permis de soulager 218 500 personnes en difficulté. Le même mois, les Nations Unies ont effectué des livraisons transfrontières de secours vitaux qui ont bénéficié à plus de 800 000 habitants.

3. Depuis l'adoption, le 24 février 2018, de la résolution [2401 \(2018\)](#) dans laquelle le Conseil de sécurité a exigé la cessation des hostilités, les affrontements militaires ont continué dans de nombreuses régions de la République arabe syrienne. Pendant tout le mois de juin, des frappes aériennes, des bombardements d'artillerie et des tirs isolés ont été signalés dans les provinces d'Alep, d'Edleb, de Lattaquié, de Deir el-Zor, de Homs, de Hama, de Soueïda, de Deraa et de Qouneïtra, les opérations militaires se poursuivant entre le Gouvernement syrien et ses force alliées et les groupes d'opposition armés non étatiques. Il a également été fait état d'accrochages entre groupes d'opposition armés non étatiques dans les provinces d'Alep et d'Edleb. Dans la province de Deir el-Zor, des heurts sporadiques ont eu lieu entre les forces gouvernementales et les Forces démocratiques syriennes.

4. Depuis le 17 juin, le sud-ouest de la République arabe syrienne connaît une forte escalade militaire marquée par des frappes aériennes et des bombardements

d'artillerie ainsi qu'une offensive terrestre menée par le Gouvernement avec l'appui de ses alliés, qui a fait des morts et des blessés et entraîné le déplacement de nombreuses personnes parmi la population civile, dont beaucoup de femmes et d'enfants. À la fin du mois, les forces gouvernementales avaient pris le contrôle de vastes pans de territoire dans les zones rurales de l'est de la province de Deraa et progressé en direction de la frontière syro-jordanienne. Dans la province de Deraa, les frappes aériennes et terrestres auraient coûté la vie à de nombreux civils, dont 19 femmes et 7 enfants. L'escalade des hostilités dans le sud-ouest de la République arabe syrienne se manifeste notamment par l'emploi d'armes explosives qui ne fera qu'aggraver la contamination existante dans la région. Elle a également entraîné le déplacement de civils à grande échelle, en particulier vers la frontière jordanienne dans le sud et la province de Qouneïtra à l'ouest. À la fin de la période considérée, quelque 271 800 personnes avaient été déplacées, dont 164 000 s'étaient rendues dans des camps de déplacés et des villages de Qouneïtra et 60 000 à proximité de la frontière syro-jordanienne. Elles étaient nombreuses à n'avoir ni abri ni articles de première nécessité. Des décès ont été signalés à la frontière en raison des conditions de vie déplorables, y compris des décès causés par déshydratation, piqûres de scorpion et maladies dues à l'eau contaminée, notamment.

5. À partir du 27 juin, les hostilités ont contraint l'ONU à suspendre ses activités d'acheminement d'aide en provenance de la Jordanie, faute d'assurances de sécurité. Des secours prépositionnés avant l'intensification des combats ont toutefois permis de venir en aide à quelque 189 000 personnes. Dans les 48 heures suivant le premier déplacement, ils ont été utilisés pour porter assistance aux populations concernées. En juin, l'ONU et ses partenaires ont fourni une aide d'urgence à environ 180 000 personnes. Le 27 juin, les autorités syriennes ont annoncé la création de couloirs par lesquels les habitants pouvaient quitter les zones qui n'étaient pas sous le contrôle du Gouvernement. À la fin de la période considérée, ces couloirs avaient été empruntés par près de 15 000 personnes. Au 30 juin, les négociations entre les représentants du Gouvernement syrien et des groupes d'opposition armés non étatiques, menées sous la houlette de la Fédération de Russie, avaient abouti à certains accords locaux sans toutefois conduire à un accord global. L'ONU n'a pas pris part aux négociations ni à la mise en œuvre des accords conclus.

6. L'insécurité qui régnait en juin dans la province d'Edleb en raison de combats entre des groupes d'opposition armés non étatiques a continué de nuire à la population civile. Au cours de la deuxième quinzaine de juin, on a signalé plusieurs incidents de tirs d'artillerie et de bombardements aériens à proximité des lignes de front situées dans les zones rurales du nord de Lattaquié, les faubourgs de l'ouest d'Edleb et la campagne septentrionale de Hama. Il a été fait état de victimes civiles et de déplacements temporaires à l'échelle locale. De nombreux morts ont été signalés parmi les civils, dont 11 femmes et 11 enfants, ainsi qu'un très grand nombre de blessés. Le 7 juin, deux frappes aériennes sur Zerdana auraient entraîné la mort d'au moins 44 civils, parmi lesquels 11 femmes et 5 enfants, et fait encore plus de blessés. Par la suite, des assauts contre les villages voisins de Fouaa et Kafraya, assiégés par des groupes d'opposition armés depuis mars 2015, ont coûté la vie à un enfant, tandis que deux autres personnes ont été blessées. Le 21 juin, deux attentats au véhicule piégé ont été perpétrés l'un après l'autre à proximité d'un hôtel d'Edleb, faisant aussi apparemment un grand nombre de morts et de blessés. Pendant ce temps-là, on continue de s'employer au déminage humanitaire, à la rénovation des centres médicaux et des écoles, à la mise en place d'un réseau d'électricité et à la remise en état des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement.

7. On estime qu'approximativement 190 500 personnes résident aujourd'hui dans la Ghouta orientale (province de Rif-Damas), dont les zones les plus densément peuplées sont Douma, Saqba et Hamouriyé. Ce nombre comprend quelque 20 970

personnes qui sont revenues depuis que les autorités ont commencé à y consentir, le 15 mai, en leur délivrant les autorisations nécessaires pour quitter les sites de déplacés. Cependant, 14 435 personnes se trouvent encore sur ces sites, dont beaucoup d'hommes et garçons âgés de 15 à 55 ans. Il reste difficile pour les organismes des Nations Unies de leur venir en aide : la dernière fois qu'ils ont pu accéder à ces sites de déplacés remonte au 15 juin. En outre, pour la première fois depuis mars, des convois des Nations Unies sont arrivés à Douma (Ghouta orientale), où des secours ont été fournis à environ 70 000 personnes dans le besoin. La fourniture de services de santé publique est toujours minimale, sachant que Douma souffre d'une pénurie de médicaments, et le Ministère de la santé renvoie les urgences médicales aux hôpitaux de Damas, en s'appuyant sur les moyens de transport du Croissant-Rouge arabe syrien. Il semblerait toutefois que les cargaisons commerciales atteignent la région sans se heurter à la moindre restriction. Les marchés sont pleinement opérationnels et tous les principaux produits de base sont disponibles à des prix analogues à ceux qui sont pratiqués à Damas.

8. Quelque 138 000 civils ont maintenant regagné la ville de Raqqa depuis la fin des hostilités en octobre 2017, malgré le niveau élevé de risque lié aux engins explosifs disséminés. Comme suite à la mission interinstitutions d'évaluation humanitaire des Nations Unies qui avait été menée à Raqqa le 1^{er} avril, le Département de la sûreté et de la sécurité et le Service de la lutte antimines y ont procédé à une évaluation technique entre le 13 et le 15 juin. Le nombre d'incidents liés à des explosions signalés dans les établissements de santé a diminué, passant d'un pic de plus de 170 par mois en novembre 2017 à 23 en mai (dernier mois pour lequel on dispose de données). On n'a recensé qu'un décès dû à une explosion au cours de la première quinzaine de juin. L'accès aux services de base s'améliore progressivement, à mesure que des hôpitaux ouvrent et que l'électricité est rétablie à destination de sites d'infrastructure tels que les stations de pompage. En revanche, seule la moitié de la ville est alimentée par le réseau hydrique, et cela souvent en quantité insuffisante. L'ONU et ses partenaires continuent de fournir une assistance à la ville, de même qu'à l'ensemble de la province de Raqqa, apportant ainsi une aide à plus de 650 000 personnes par mois.

9. Les offensives militaires se sont poursuivies contre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) dans l'est de la République arabe syrienne. Le 3 juin, les Forces démocratiques syriennes, soutenues par la coalition dirigée par les États-Unis, ont annoncé la reprise des combats contre l'EIIL, s'emparant de nouveaux territoires dans la province de Hassaké au cours de la période à l'examen. On a également fait état d'affrontements entre les forces gouvernementales syriennes et l'EIIL dans une enclave rurale située à cheval entre les provinces de Deïr el-Zor et de Homs. Le commandement général des Forces armées arabes syriennes a indiqué le 27 juin que le Gouvernement contrôlait totalement la zone. Il a été fait état d'un grand nombre de morts parmi les civils à la suite de ces attaques. Au cours d'un seul incident, survenu le 12 juin, au moins 10 civils ont été tués et 15 autres blessés quand des frappes aériennes ont vraisemblablement touché le village de Hassoun el-Bach, tenu par l'EIIL et situé à proximité de la zone de Tell el-Chayer, dans le sud de la province de Hassaké. Des explosions de munitions non éclatées ont aussi été signalées dans des zones récemment reprises à l'EIIL dans la province de Deïr el-Zor, faisant des morts et des blessés parmi les civils.

10. Dans le nord de la province d'Alep, des attaques perpétrées à Afrin et dans les zones de l'ancienne opération Bouclier de l'Euphrate ont fait des morts et des blessés chez les civils, notamment du fait de multiples explosions d'engins explosifs improvisés dans des zones peuplées. Au cours d'un seul et même incident, au moins 11 civils, dont 2 enfants, auraient été tués par une bombe accrochée à une motocyclette sur un marché de la ville de Bab. Le 27 juin, deux attentats au véhicule

piégé auraient été commis dans la ville d'Afrin, faisant 15 morts et 23 blessés. Il s'agit du premier incident de ce type dans le district d'Afrin depuis mars 2018.

11. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie a redoublé d'efforts pour établir un comité constitutionnel, comme convenu dans la déclaration finale du Congrès pour le dialogue national syrien, avec le soutien de l'ONU dans le cadre du processus de Genève et conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Des consultations tenues à Bruxelles, en Turquie, en République islamique d'Iran et en Égypte et des échanges de vues organisés avec plusieurs autres États Membres ont précédé des consultations officielles conjointes avec les principales parties prenantes à Genève pour débattre de la voie à suivre. L'Envoyé spécial a accueilli des représentants du groupe des pays garants du processus d'Astana (Fédération de Russie, République islamique d'Iran et Turquie) à Genève, ce qui a permis de mettre au jour un certain nombre de points de convergence quant à la création d'un comité constitutionnel. Il a également accueilli des représentants du Groupe restreint de la Coalition internationale (Allemagne, Arabie saoudite, États-Unis, France, Jordanie et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), pour examiner des mesures de désescalade, des propositions de rapprochement diplomatique et des perspectives de progrès sur le volet constitutionnel.

Protection

12. Les frappes aériennes et terrestres ont continué de faire des morts et des blessés parmi la population et d'endommager et de détruire des infrastructures civiles. Le pilonnage de zones habitées s'est poursuivi, tuant et blessant des civils et détruisant ou endommageant des infrastructures vitales. Les quartiers concernés étaient jonchés de restes explosifs de guerre qui ont tué et blessé des civils et entravé l'acheminement de l'aide humanitaire. L'utilisation d'engins explosifs improvisés dans certains secteurs a aggravé la menace liée aux dispositifs explosifs. Le nombre élevé de victimes civiles et l'ampleur de la destruction des infrastructures indiquent clairement que les atteintes aux principes fondamentaux de distinction, de proportionnalité et de précaution et, en particulier, à l'interdiction de mener des attaques sans discrimination, se sont poursuivies.

13. Les affrontements ont continué de causer des dégâts aux infrastructures civiles, y compris les établissements médicaux, les écoles, les marchés et les lieux de culte. Selon des informations recueillies par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), des victimes civiles ont été à déplorer dans plusieurs provinces, en possible violation du droit international humanitaire (voir annexe). Le HCDH a recensé les attaques qui auraient été menées par des parties au conflit, notamment les forces gouvernementales et leurs alliés, des groupes d'opposition armés non étatiques et des groupes terroristes désignés comme tels par le Conseil de sécurité.

14. Malgré l'appel que le Conseil des droits de l'homme a lancé aux autorités syriennes dans ses résolutions S-18/1 et 19/22 pour qu'elles coopèrent avec le HCDH, notamment en le laissant établir sur le terrain une antenne chargée de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, celui-ci a beaucoup de mal à évaluer la situation et à en rendre compte car le Gouvernement syrien ne lui permet pas de se rendre sur place.

15. Sur tout le territoire de la République arabe syrienne, les civils ont continué d'être victimes de privations de liberté, de mauvais traitements, d'actes de torture et de meurtres aux mains des parties au conflit. Le 5 juin, des membres des Forces démocratiques syriennes auraient arrêté au moins 31 civils de sexe masculin alors que ceux-ci tentaient de traverser un marché à Tabqa, dans l'ouest de la province de Raqqa. On ne sait toujours pas où ils se trouvent. Le président adjoint du conseil local de facto du district d'Afrin, dans l'ouest rural de la province d'Alep, aurait été

appréhendé avec sa famille le 8 juin dans le quartier Cheik el-Hadid de la ville d'Afrin. Si les membres de sa famille ont été libérés quelques heures plus tard, lui-même ne l'a été qu'au bout de deux jours, après que sa santé a commencé à se dégrader en raison des mauvais traitements subis. Il est décédé le 11 juin. Le 24 juin, dans la zone de Jindeïris du district d'Afrin, un groupe d'opposition armé non étatique aurait arrêté des réfugiés irakiens et confisqué leur argent et leurs effets personnels, avant de les relâcher quelques heures plus tard.

16. L'ONU et ses partenaires du secteur sanitaire ont confirmé huit attaques perpétrées au détriment d'établissements et de personnel de santé durant la période considérée, toutes dans le sud de la République arabe syrienne, qui ont fait quatre morts et cinq blessés parmi les travailleurs sanitaires. Sept des établissements de soins pris d'assaut se trouvaient dans des zones contrôlées par des groupes d'opposition armés non étatiques et une dans une zone contrôlée par le Gouvernement. Le 21 juin, un centre de soins de santé primaires situé dans l'est du sous-district de Mleïha (province de Deraa) a été touché, ce qui a eu pour effet d'endommager gravement le bâtiment et le matériel. L'ambulance de l'établissement a également été endommagée. Le centre ne serait plus opérationnel. Le 24 juin, le centre de soins de santé primaires de Bosra el-Harir (province de Deraa) a été touché, ce qui a eu pour effet d'endommager le bâtiment et le matériel. Les premiers rapports ont fait état d'un mort et l'établissement ne serait plus opérationnel. Le 26 juin, l'hôpital national de Deraa aurait été la cible de deux obus de mortier qui se seraient écrasés sur le parking des ambulances. L'attaque n'a causé que des dégâts matériels. Le 26 juin, le centre de soins de santé primaires de Mseïfiré (province de Deraa) a essuyé une frappe qui a considérablement endommagé le bâtiment. Le 27 juin, un hôpital militaire de campagne situé à Saida (province de Deraa) a été touché, ce qui a entraîné d'importants dommages structurels. Le 27 juin, le service des consultations externes et le centre de dialyse de l'hôpital de Hrak (province de Deraa) ont été touchés, ce qui a entraîné d'importants dommages structurels. Le 27 juin, l'hôpital de Jizé (province de Deraa) a été touché, ce qui a causé d'importants dommages structurels ainsi que la mort de deux agents sanitaires et des blessures à trois autres. Le 27 juin, le complexe hospitalier hébergeant l'hôpital Ihsan et le dépôt de produits sanguins E. Ghariyeh (province de Deraa) a été touché, ce qui a entraîné d'importants dommages structurels. Alors que le personnel s'employait à évacuer les locaux, la poursuite du conflit a fait un mort et deux blessés parmi les travailleurs sanitaires.

17. Les établissements scolaires ont également continué de subir les effets des combats, sachant que quatre signalements crédibles d'attaques ont été recensés. Le 10 juin, dans la ville de Binnich (province d'Edleb), quatre écoles (le lycée de jeunes filles, le lycée Mamdouh Choueïb, l'école Moustafa Farhat (école Resala) et l'école Assaad Anadani) ont été touchées par une série de frappes aériennes qui ont mis tous les établissements hors service, sans faire de victimes. Le 25 juin, dans la ville de Bosra el-Harir (province de Deraa), le gardien d'une école a été tué lors de frappes aériennes effectuées alors qu'il était en service dans l'établissement. Le 21 juin, à Mseïfiré (province de Deraa), un centre d'apprentissage alternatif a été la cible de bombardements d'artillerie qui l'ont partiellement endommagé, le rendant inopérant.

Accès humanitaire

Encadré 2

Points essentiels

1. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires ont continué de venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, y compris depuis l'intérieur de la République arabe syrienne. L'aide

humanitaire acheminée depuis le territoire syrien par les organismes des Nations Unies basés dans le pays, notamment sous la forme de 2 244 livraisons d'aide alimentaire, a concerné plus de 3 millions de personnes habitant dans des localités situées dans les zones contrôlées par le Gouvernement et régulièrement accessibles.

2. Trois convois humanitaires interinstitutions transportant des fournitures de première nécessité, des vivres et du matériel médical ont été déployés en juin à destination des localités difficiles d'accès que sont Douma (Ghouta orientale), Yalda, Babila et Beit Saham (dans la campagne damascène) et Rastan (dans le nord rural de Homs). Le personnel des Nations Unies a pu accompagner les convois vers les deux dernières localités mais il n'a toutefois pas été autorisé à participer au convoi vers Douma car les autorités syriennes ne lui avaient pas délivré les autorisations afférentes à la sécurité.

3. L'aide transfrontière, autorisée par les résolutions 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2393 (2017), demeure un volet essentiel de l'action humanitaire. En juin, 314 camions répartis en 13 convois ont effectué des livraisons transfrontières qui ont permis d'acheminer une aide vitale à plus de 800 000 personnes. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses activités en Iraq, en Jordanie et en Turquie. Néanmoins, les opérations humanitaires transfrontières des Nations Unies transitant par la Jordanie ont dû être suspendues à la fin du mois de juin en raison de la flambée des violences dans les provinces de Deraa, Qouneïtra et Soueïda.

4. En prévision d'une offensive dans le sud, des stocks avaient été prépositionnés, durant les derniers mois, pour l'éventualité d'une riposte initiale sur le front et les plans de préparation ont été activement commués en plans d'opérations à la fin juin lorsque les violences se sont intensifiées dans les provinces de Deraa, Qouneïtra et Soueïda.

18. Dans le cadre du plan arrêté pour les convois interinstitutions des Nations Unies pour mai et juin, l'accès à 20 lieux situés dans des zones assiégées ou difficiles d'accès a été demandé, en vue de porter secours à un total de 860 200 personnes. En juin, le déploiement de trois convois interinstitutions a été autorisé dans les zones difficiles d'accès que sont Douma (Ghouta orientale), Yalda, Babila et Beit Saham, (dans la campagne damascène) et Rastan (dans le nord rural de Homs), ce qui a permis d'apporter une assistance multisectorielle à 218 500 personnes (voir tableaux 1 et 2).

Tableau 1

Convois humanitaires interinstitutions ayant franchi les lignes de front, juin 2018

<i>Date</i>	<i>Lieu</i>	<i>Objectif à atteindre (nombre de bénéficiaires)</i>	<i>Nombre de bénéficiaires ayant effectivement reçu une aide</i>	<i>Type d'assistance</i>
10 juin	Douma	85 000	60 000	Multisectorielle
14 juin	Yalda, Babila, Beït Saham	61 000	51 000	Multisectorielle
26 juin	Rastan	107 500	107 500	Multisectorielle

Figure I

Opérations humanitaires interinstitutions des Nations Unies menées dans des zones situées au-delà des lignes de front : pourcentage de la population ayant bénéficié d'une aide dans des zones assiégées (octobre 2017-juin 2018)

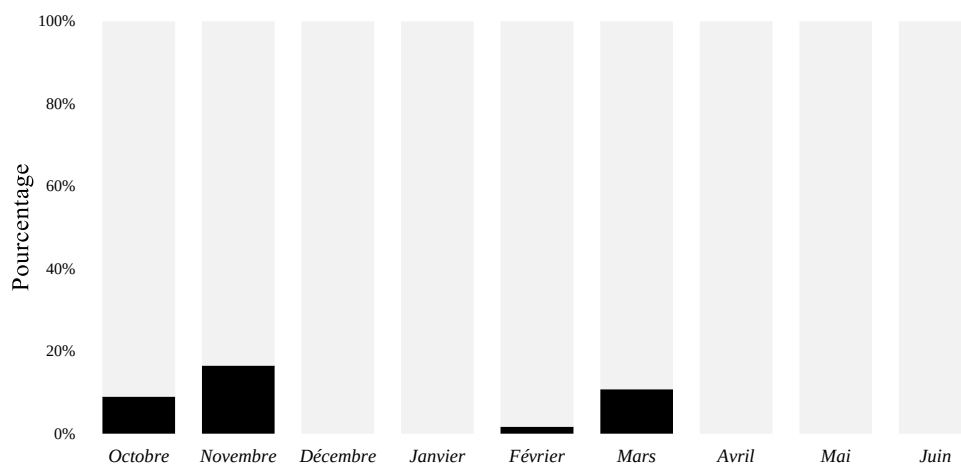


Figure II

Opérations humanitaires interinstitutions menées dans des zones situées au-delà des lignes de front, juin 2018

 **218 500** bénéficiaires

 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 218 500	 Nombre de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 0	 Nombre de convois ayant franchi les lignes de front 3
Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones difficiles d'accès 15 %	Proportion de personnes ayant reçu une aide dans les zones assiégées 0 %	

Nombre de personnes dans les zones difficiles d'accès : 1,48 million

Nombre de personnes dans les zones assiégées : 8 100

Tableau 2
Zones assiégées, juin 2018

<i>Province</i>	<i>Lieu</i>	<i>Population</i>	<i>Assiégés</i>
Edleb	Fouaa	5 900	Groupes d'opposition armés non étatiques
Edleb	Kafraya	2 200	Groupes d'opposition armés non étatiques
Total		8 100	

Interventions humanitaires

19. Les organismes humanitaires des Nations Unies et leurs partenaires sont venus en aide à des millions de personnes qui en avaient besoin, y compris des femmes et des enfants, en empruntant toutes les voies d'accès disponibles, notamment : a) dans le cadre d'opérations humanitaires menées de l'intérieur de la République arabe syrienne, l'aide humanitaire étant alors acheminée sans franchir les lignes de conflit ; b) au moyen de convois qui, partant de l'intérieur du pays, traversent les lignes de conflit ; c) par des livraisons transfrontières, grâce auxquelles une assistance est apportée à ceux qui en ont besoin, depuis l'Iraq, la Jordanie et la Turquie (voir tableau 3). Outre les Nations Unies et leurs partenaires, le Gouvernement et des organisations non gouvernementales ont continué de fournir une assistance vitale aux personnes en ayant besoin. Les autorités locales dans de nombreuses zones contrôlées par des groupes armés non étatiques de l'opposition ont également continué de fournir des services là où c'était possible.

20. Des organismes ont continué de soumettre pour leur propre compte des demandes d'autorisation de convoi vers diverses localités du pays. Ces livraisons dans des zones normalement accessibles sont assurées par des organismes des Nations Unies basés à Damas. En juin, sur les 2 252 demandes officielles que le Programme alimentaire mondial (PAM) avait adressées aux autorités syriennes pour obtenir des lettres d'agrément en vue de l'acheminement de l'aide alimentaire vers diverses localités du pays, 2 244 ont été approuvées. Les huit autres demandes n'ont pas été approuvées à cause de la fermeture des voies d'acheminement pour raisons de sécurité, ce qui a empêché le PAM d'acheminer l'aide alimentaire destinée à 5 625 personnes dans la ville de Deraa (province de Deraa). Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a soumis 33 demandes de lettres de facilitation pour le transport de produits de première nécessité et de trousse de subsistance, lesquelles ont toutes été approuvées. Durant le mois de juin, plus de 1 970 000 enfants et mères ont bénéficié de soins de santé primaires et de services de vaccination. En outre, quelque 293 000 enfants et femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des compléments ou services nutritionnels. Des cours de rattrapage ont été dispensés à 104 000 enfants, qui ont eu accès à des supports pédagogiques indispensables, et 172 000 enfants ont bénéficié de services de protection et d'un soutien psychosocial. Environ 3 millions de personnes ont obtenu une aide alimentaire et près de 1 million de personnes ont bénéficié de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et reçu des fournitures.

Tableau 3
Personnes ayant reçu une aide des entités des Nations Unies
ou d'autres organisations en juin 2018 par tous les moyens disponibles

<i>Organisation</i>	<i>Nombre de personnes ayant reçu une aide</i>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	124 000
Organisation internationale pour les migrations	31 000
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	2 897 000
Fonds des Nations Unies pour l'enfance	3 000 000
Programme des Nations Unies pour le développement	1 298 620
Fonds des Nations Unies pour la population	360 000
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	160 000
Programme alimentaire mondial	3 010 000
Organisation mondiale de la Santé	335 000

21. L'escalade militaire dans la Ghouta orientale a cessé au cours de la période considérée. On estime que 14 435 personnes sont restées à proximité des sites de déplacés au cours de la période considérée, quelque 190 500 personnes étant restées dans la Ghouta orientale. Les organismes humanitaires ont continué à rencontrer des difficultés lorsqu'ils tentaient de venir en aide aux civils dans la Ghouta orientale. L'ONU n'a pas reçu l'autorisation de procéder à des évaluations des besoins ni de fournir une aide humanitaire à l'intérieur de l'enclave au cours de la période considérée. L'aide humanitaire, y compris l'aide alimentaire fournie par l'ONU à 45 400 personnes le 10 juin, a été assurée par le Croissant-Rouge arabe syrien. Le personnel de l'ONU n'a pas été autorisé à accompagner le convoi pour Douma le 10 juin car les autorités syriennes ne lui avaient pas délivré les autorisations afférentes à la sécurité. Cependant, l'Organisation, par l'intermédiaire de ses partenaires d'exécution, a continué de venir en aide aux personnes rassemblées dans les camps de déplacés de la province de Rif-Damas, ainsi qu'aux évacués de la province d'Idlib et du nord de la province d'Alep.

22. On estime que 138 800 déplacés originaires du district d'Afrin se trouvaient toujours dans les zones de Tell Rifaat, Nubl, Zahra et Fafin dans la province d'Alep. Les organismes humanitaires basés dans la province d'Alep ont, la plupart du temps, pu venir en aide aux déplacés venus d'Afrin à Tell Rifaat et d'autres zones. Les autorités syriennes n'ont pas encore délivré les autorisations nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire depuis l'intérieur du pays jusqu'à la ville d'Afrin. Si la plupart des interventions dans ces zones sont menées par la Turquie et les autorités turques, l'ONU – par l'intermédiaire de ses partenaires humanitaires transfrontières – contribue également à des services et activités qui sauvent des vies dans ce district. Les besoins restent toutefois importants, la plupart des établissements de santé des zones rurales ayant fermé, nombre de prestataires de services ayant déserté la zone et une grande partie des écoles, des marchés et des boulangeries n'ayant toujours pas rouvert, en raison de la présence de restes explosifs de guerre et de l'absence persistante de fonctionnaires, d'employés et de commerçants.

23. Dans la province de Raqqa, on estime que 138 000 personnes sont retournées dans la ville du même nom depuis le retrait de l'EIL. La plupart d'entre elles se sont installées dans des zones où les dommages infligés aux infrastructures et les risques associés à la dissémination d'engins explosifs étaient moindres. Il a été difficile d'intensifier l'action humanitaire et de renforcer les capacités en la matière en raison

du niveau élevé d'infestation par les mines et les engins non explosés, qui présentent de graves dangers pour les personnes de retour et les agents de l'aide humanitaire. À l'occasion d'une mission technique de l'ONU réalisée à la mi-juin, il a été constaté que la ville demeurait encore largement détruite. De nettes améliorations ont cependant été observées ces derniers mois, plusieurs rues étant à nouveau ouvertes à la circulation. L'accès aux services de base dans la ville de Raqqa continue de s'améliorer progressivement, grâce à la réouverture d'hôpitaux et au rétablissement de l'électricité dans les zones rurales situées au nord de la ville ainsi que dans d'autres sites d'infrastructure. Sept établissements de santé sont à nouveau opérationnels, et le marché principal, des boulangeries, des pharmacies, des épiceries et des restaurants sont à nouveau ouverts au public.

24. L'acheminement de l'aide à travers la frontière depuis l'Iraq, la Jordanie et la Turquie s'est poursuivi en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#) et [2393 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité (voir figure III et tableau 4). Conformément à ces résolutions, l'Organisation a notifié à l'avance chaque livraison aux autorités syriennes, en précisant quels en étaient le contenu et la destination, ainsi que le nombre de bénéficiaires prévus.

25. Le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne a poursuivi ses opérations en Iraq, en Jordanie et en Turquie en application des résolutions [2165 \(2014\)](#), [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#) et [2393 \(2017\)](#). Au cours de la période considérée, le Mécanisme a surveillé l'acheminement par sept organismes des Nations Unies de 13 convois composés de 314 camions qui sont passés par les quatre postes frontière : 4 à Bab el-Haoua (216 camions), 3 à Bab el-Salam (22 camions), 5 à Ramtha (66 camions) et 1 à Yaroubiyé (10 camions). Le caractère humanitaire des articles expédiés n'a pas été mis en doute ni fait l'objet de préoccupations. Les organismes des Nations Unies ont donné au Gouvernement un préavis de 48 heures avant chaque envoi. Les partenaires de l'ONU ont veillé à ce que, une fois dans le pays, les livraisons parviennent aux entrepôts auxquels elles étaient destinées. Des sociétés tierces indépendantes engagées par l'Organisation ont vérifié les convois arrivant aux entrepôts et supervisé la distribution des articles et la fourniture des services. Le Mécanisme a continué de bénéficier d'une excellente coopération de la part des Gouvernements iraquien, jordanien et turc.

26. Depuis le début des opérations transfrontières en juillet 2014, comme suite à l'adoption de la résolution [2165 \(2014\)](#), l'ONU a effectué plus de 831 livraisons transfrontières correspondant au total à plus de 20 993 camions (14 203 par Bab el-Haoua et 2 153 par Bab el-Salam depuis la Turquie ; 4 605 par Ramta depuis la Jordanie ; 32 par Yaaroubiyé depuis l'Iraq). Ces opérations complètent et renforcent l'aide fournie par les organisations non gouvernementales internationales et syriennes qui assurent des services à l'intention de millions d'autres personnes, depuis des pays voisins.

27. Pendant la période considérée, l'ONU et ses partenaires d'exécution ont acheminé une aide alimentaire transfrontière à plus de 500 000 personnes depuis la Turquie et la Jordanie, en passant par trois postes frontière. Ils ont également fourni des produits sanitaires et médicaux et plus de 370 000 traitements par l'intermédiaire du mécanisme transfrontalier. Dans le nord de la République arabe syrienne, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a acheminé des équipements pour l'hiver et des articles pour la protection de l'enfance, la nutrition, l'éducation et santé, ainsi que du matériel d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène, au moyen de plusieurs convois transfrontières. L'accès à l'approvisionnement en eau propre a été amélioré pour plus de 52 440 personnes grâce à l'exploitation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et 15 780 personnes ont eu un accès durable à l'eau potable. L'accès aux services

d'assainissement a été amélioré pour 34 321 personnes, grâce au ramassage et à l'élimination des déchets solides. L'accès à des services et installations d'eau, d'assainissement et d'hygiène à caractère vital ou urgent a été assuré pour 94 154 personnes. Plus de 103 267 enfants et femmes enceintes ont eu accès à des services de soins de santé primaires en consultations externes. Des articles sanitaires ont été acheminés vers 3 817 personnes et des messages de sensibilisation sanitaire, dont des messages concernant les vaccinations, ont été communiqués à 726 soignants. Au total, 718 977 enfants de moins de 5 ans ont été vaccinés contre la poliomyélite dans le cadre de campagnes de vaccination et 5 429 enfants ont reçu des vaccinations de routine (DTC3). En matière de nutrition, des soins curatifs et préventifs ont été prodigués à 38 692 enfants de moins de 5 ans et à 35 131 femmes enceintes ou allaitantes dans le nord-ouest de la République arabe syrienne (Alep, Edleb et Hama). Un test de dépistage de la malnutrition aiguë par la mesure de la circonférence du milieu du bras a été effectué sur environ 59 692 personnes, dont des enfants âgés de 6 à 59 mois et des femmes enceintes ou allaitantes. Après cet examen, un état de malnutrition aiguë sévère a été diagnostiqué pour 400 enfants, qui ont été orientés vers les traitements appropriés. Par ailleurs, 36 333 femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des informations ou des conseils sur l'optimisation des soins aux enfants et de leur alimentation.

28. Dans les régions méridionales de la République arabe syrienne, le test de dépistage de la malnutrition aiguë a été effectué sur un total de 1 342 enfants de moins de 5 ans (683 garçons et 659 filles). Une malnutrition aiguë sévère a été diagnostiquée chez 30 (14 garçons et 16 filles) de ces enfants. Ils ont été pris en charge dans le cadre du programme de nutrition thérapeutique et complémentaire et ont reçu les soins nutritionnels nécessaires dans six centres de santé et un dispensaire mobile. De plus, un dépistage de la malnutrition aiguë a été effectué auprès de 3 680 femmes enceintes et allaitantes. En outre, 7 395 enfants de moins de 5 ans et 1 860 femmes enceintes ou allaitantes ont reçu des micronutriments destinés à prévenir et, le cas échéant, pallier les carences en oligoéléments. De même, 1 345 femmes enceintes ou allaitantes ont bénéficié de services de conseil concernant les pratiques d'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants. Enfin, l'accès à l'eau propre a été amélioré pour plus de 440 000 personnes grâce à l'exploitation et l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement jusqu'à la troisième semaine de juin, après quoi les opérations humanitaires ont été perturbées par la flambée de violence.

29. En prévision d'une offensive dans le sud de la République arabe syrienne, des stocks avaient été prépositionnés durant les derniers mois pour l'éventualité d'une riposte initiale sur le front et les plans de préparation ont été activement commués en plans d'opérations à la fin juin. À la fin du mois de juin également, l'ONU avait distribué une aide alimentaire d'urgence à quelque 180 000 personnes, dont certaines recevaient ainsi leur deuxième ration d'assistance, y compris des rations prêtes à consommer, des rations de denrées ordinaires et des produits nutritionnels pour la prévention de la malnutrition chez les enfants de moins de 2 ans. Outre la distribution de denrées alimentaires, les stocks alimentaires prépositionnés suffisaient pour alimenter 200 000 personnes supplémentaires pendant un mois. En outre, à la fin du mois de juin, divers matériels pour abris et articles non alimentaires avaient été acheminés vers 28 000 personnes, dont des kits d'assemblage d'abri d'urgence, des kits d'articles non alimentaires et des trousseaux d'hygiène. Depuis le 19 juin, des partenaires chargés de la protection ont déployé des équipes mobiles afin d'offrir un soutien psychosocial, y compris les premiers secours psychologiques, aux personnes fuyant la dernière flambée de violences. Des équipes mobiles ont également contribué à repérer les cas de violence sexiste et les situations où des enfants avaient besoin de protection et orienté les intéressés vers les services adéquats lorsque c'était possible. Les services médicaux associés à l'action antimines ont poursuivi leurs travaux,

fournissant des soins, des services de réadaptation physique et un soutien psychosocial.

30. Le HCR et ses partenaires ont continué d'améliorer leurs interventions pour assurer la protection des déplacés, des rapatriés et d'autres groupes de la population touchés par la crise. À la fin du mois de juin, 18 951 interventions de protection avaient été menées au profit de 487 725 personnes, dont 398 909 ont bénéficié d'activités de protection générale, 5 718 d'activités de protection de l'enfance et 76 244 de plus de 2 388 campagnes de sensibilisation à la prévention et aux interventions en matière de violence sexuelle et sexiste dans 12 provinces. À la fin du mois de juin 2018, le nombre total de centres communautaires et d'unités mobiles opérationnels financés par le HCR était de 95 centres communautaires, 17 centres satellites et 78 unités mobiles, appuyés par 2 183 volontaires chargés de la sensibilisation. Ce réseau a dispensé des services liés à la protection, y compris la mobilisation des populations, la protection de l'enfance, l'aide judiciaire, la prévention et les interventions en matière de violence sexuelle et sexiste, le soutien aux activités de subsistance et les services aux personnes ayant des besoins particuliers, dont ont bénéficié 2,6 millions de déplacés, de rapatriés, de membres des communautés d'accueil et d'autres personnes touchées par la crise dans 12 provinces syriennes. En juin, 72 478 personnes déplacées dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Soueïda, Deraa, Qouneïtra, Tartous, Lattaquié, Homs, Hama, Alep et Hassaké ont bénéficié directement du programme d'assistance juridique du HCR, et notamment : de conseils ; de sessions de sensibilisation à différentes questions juridiques, y compris celles concernant les documents d'état civil et les droits de la femme ; d'interventions directes d'avocats auprès de tribunaux et d'organes administratifs. En outre, le Fonds des Nations Unies pour la population est venu en aide à plus de 360 000 personnes dans le cadre de ses activités consacrées à la santé procréative et à la prévention et aux interventions en matière de violence sexuelle et sexiste et de violence liée à la jeunesse. Au cours de la période considérée, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a distribué des colis alimentaires à 25 000 réfugiés palestiniens. En outre, 7 425 réfugiés palestiniens déplacés du camp de Yarmouk ont reçu des paniers alimentaires prêts à consommer, en juin. En outre, 144 361 personnes ont reçu une aide pécuniaire dans le cadre du cycle ordinaire de distribution d'espèces et 4 140 réfugiés palestiniens déplacés de Yarmouk et de la Ghouta orientale ont bénéficié d'un versement unique, d'un montant de 70 dollars par famille.

Figure III

Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide de l'ONU et de ses partenaires grâce à des livraisons transfrontières, par type d'aide (juin 2018)

(En milliers)

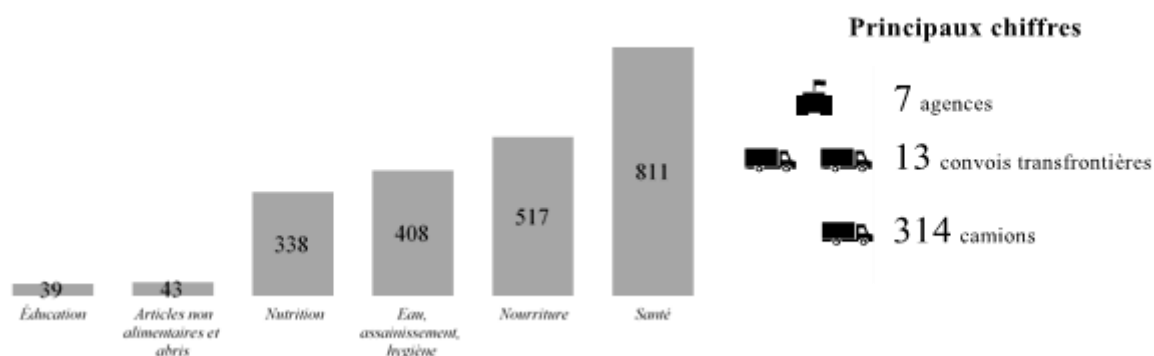


Tableau 4
**Nombre de bénéficiaires de livraisons transfrontières par secteur
et par district (juin 2018)**

<i>Province</i>	<i>District</i>	<i>Éducation</i>	<i>Nourriture</i>	<i>Santé</i>	<i>Articles non alimentaires et abris</i>	<i>Nutrition</i>	<i>Eau, assainissement et hygiène</i>
Alep	Afrin	—	—	100	—	—	—
Alep	Bab	—	—	2 260	—	—	—
Alep	Izaz	—	62 970	18 640	—	—	—
Alep	Jarablos	—	—	660	—	—	—
Alep	Jabal Semaan	—	19 400	13 480	9 000	—	—
Hassaké	Qamichli	—	—	82 050	5 544	—	—
Deraa	Sanameïn	1 050	685	—	—	—	—
Deraa	Deraa	2 440	42 945	313 000	17 400	—	310 409
Deraa	Ezraa	12 300	43 017	158 000	—	—	87 838
Hama	Sqeilibiyé	—	—	—	—	—	—
Edleb	Maarra	—	61 900	4 870	5 000	—	5 000
Edleb	Ariha	—	13 500	1 600	—	—	—
Edleb	Harem	21 600	216 000	99 270	5 000	337 877	5 000
Edleb	Edleb	—	53 125	16 640	1 445	—	—
Edleb	Jisr el- Choughour	—	—	3 580	—	—	—
Qouneïtra	Fiq	300	12	10 200	—	—	—
Qouneïtra	Qouneïtra	1 700	3 141	86 465	—	—	—

31. La Fédération de Russie a adressé à l'ONU des bulletins établis par le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne, qui comprenaient des informations sur l'aide humanitaire bilatérale fournie. D'autres États Membres ont également continué de fournir une aide bilatérale et d'autres formes d'assistance humanitaire.

Visas et enregistrement

32. Au total, 56 nouvelles demandes de visa ont été présentées par l'ONU au Gouvernement syrien en juin : 24 ont été approuvées, 31 sont en cours d'examen et 1 a été rejetée. Sur les nouvelles demandes de visa présentées en mai 2018, 35 ont été approuvées en juin tandis que 4 autres sont en cours d'examen. Une nouvelle demande de visa a été rejetée et une a été annulée par l'ONU. Sur les 92 demandes de renouvellement de visa que l'ONU a présentées en juin, 53 ont été approuvées et 39 sont en cours d'examen. Par ailleurs, 26 autres demandes de renouvellement de visa présentées en mai ont été approuvées en juin. Un bon nombre de fonctionnaires d'organismes des Nations Unies en République arabe syrienne ne sont pas en poste ou ne peuvent être remplacés pour cause de non-délivrance de visas pendant des mois, en dépit des demandes officielles.

33. En tout, 23 organisations non gouvernementales internationales sont enregistrées auprès des autorités pour exercer leurs activités dans le pays.

Sûreté et sécurité du personnel humanitaire et des locaux des organismes humanitaires

34. Les organismes, fonds et programmes des Nations Unies poursuivent leurs interventions dans des zones touchées par des affrontements fréquents entre les parties au conflit, des frappes aériennes, des échanges réguliers de tirs d'artillerie indirects et des attaques asymétriques. En raison du conflit armé, plusieurs zones où sont menées ces interventions sont très polluées par des engins non explosés, des restes explosifs de guerre et des mines terrestres, ce qui rend la conduite d'activités particulièrement risquée.

35. Depuis le début du conflit, des dizaines d'agents humanitaires ont été tués, dont : 22 membres du personnel de l'ONU ou d'organismes des Nations Unies (dont 18 membres de l'UNRWA), 66 membres du personnel ou volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien et 8 membres du personnel ou volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien. Par ailleurs, de nombreux membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales ou nationales auraient également été tués.

36. Au total, 27 fonctionnaires d'organismes et programmes des Nations Unies (1 agent du Programme des Nations Unies pour le développement, 1 membre du Département de la sûreté et de la sécurité et 25 membres de l'UNRWA) sont détenus ou portés disparus.

III. Observations

37. Je suis gravement alarmé par l'offensive militaire menée dans le sud-ouest de la République arabe syrienne et ses effets dévastateurs sur les civils. Je demande instamment à la communauté internationale de s'unir pour mettre un terme aux hostilités en République arabe syrienne car elles risquent de déstabiliser plus encore la région et d'aggraver la profonde crise humanitaire qui frappe la population syrienne. Le conflit en République arabe syrienne ne se terminera pas à la faveur de victoires militaires, mais uniquement par une solution politique obéissant aux principes consacrés dans la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité et le Communiqué de Genève.

38. Il demeure impératif d'assurer un accès sûr, continu et sans entrave aux populations en difficulté sur l'ensemble du territoire, afin d'éviter une aggravation de la crise humanitaire. Les organismes des Nations Unies n'ont pourtant qu'un accès encore très limité aux secteurs situés de l'autre côté des lignes de front ainsi qu'aux zones qui sont récemment passées sous le contrôle d'une partie adverse. L'aide humanitaire doit pouvoir atteindre ces endroits sans retard. Dans les zones qui sont récemment passées sous le contrôle d'une partie adverse, les restrictions d'accès se sont encore aggravées par l'absence de services de base, car les prestataires ont été déplacés dans le cadre d'accords locaux passés entre les autorités syriennes et les groupes d'opposition armés non étatiques. Les enseignants, les médecins et autres prestataires qui assuraient des services de base avant les changements de contrôle doivent être protégés de façon à ce que les populations qu'ils desservaient continuent de recevoir l'assistance dont elles ont besoin.

39. Je suis particulièrement préoccupé par la suspension de certaines opérations transfrontières, causée par l'absence de garanties de sécurité dans le sud-ouest de la République arabe syrienne. Dans sa résolution [2165 \(2014\)](#) et les résolutions ultérieures pertinentes, le Conseil de sécurité autorise la fourniture aux populations qui en ont besoin d'une assistance transfrontière acheminée par les voies les plus directes. Comme je l'ai déjà déclaré, toutes les méthodes d'acheminement sont

indispensables pour assurer la fourniture effective et efficace de l'aide humanitaire et garantir que les interventions correspondent aux besoins réels. Les parties doivent veiller à donner les assurances de sécurité nécessaires pour permettre l'acheminement continu de l'aide à ceux qui en ont besoin dans le sud du pays, en ayant conscience que les besoins se sont accrus depuis l'escalade des hostilités, du fait des attaques visant les civils et des déplacements de masse.

40. Je rappelle à toutes les parties au conflit les obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire de : protéger les civils et les infrastructures civiles ; ne pas prendre les infrastructures civiles pour cible d'attaques et de veiller tout particulièrement à ne pas endommager les écoles (à moins, dans chaque cas, qu'elles ne soient devenues des cibles militaires légitimes) ; respecter et protéger les travailleurs sanitaires et ne pas diriger d'attaque contre des installations sanitaires. Les travailleurs humanitaires doivent également être respectés et protégés car ils jouent un rôle essentiel dans la fourniture de services de base et seront indispensables à la continuité des services dans les secteurs qui passeront sous le contrôle d'une autre partie. Il importe d'autoriser et de faciliter l'acheminement rapide et sans entrave de l'aide humanitaire destinée de façon impartiale aux civils qui en ont besoin et dispensée sans aucune distinction préjudiciable. Les civils qui souhaitent fuir les combats devraient être autorisés à le faire sans entrave, en toute sécurité et dans la dignité, tandis que ceux qui souhaitent rester sur place doivent également être protégés. Il est interdit aux parties au conflit d'ordonner le déplacement de civils pour des raisons liées au conflit, sauf lorsque la sécurité des civils est en cause ou lorsque des impératifs militaires l'exigent.

41. La poursuite des violations du droit international humanitaire et des violations du droit des droits de l'homme commises par toutes les parties au conflit et l'impunité y afférente demeurent un sujet de grave préoccupation. Je répète que les auteurs de violations graves du droit international humanitaire doivent être tenus responsables de leurs actes. Cette mesure est indispensable pour instaurer une paix durable en République arabe syrienne. Ainsi, je demande à nouveau que la Cour pénale internationale soit saisie de la situation dans le pays.

42. J'engage également toutes les parties au conflit, tous les États, les acteurs de la société civile et le système des Nations Unies à coopérer pleinement avec le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, en particulier en lui communiquant des informations et des documents.

43. Mon Envoyé spécial poursuivra son action visant à relancer efficacement le processus politique mené sous les auspices de l'ONU et à mettre en place le comité constitutionnel prévu dans la déclaration finale du Congrès pour le dialogue national syrien. Les consultations conjointes qui ont été tenues à Genève avec les garants d'Astana et le Groupe restreint de la Coalition internationale ont permis de délimiter un certain terrain d'entente et d'exprimer le souhait que tout futur comité constitutionnel soit crédible et légitime au regard de la communauté internationale et qu'il réunisse des représentants du Gouvernement de la République arabe syrienne, de l'opposition syrienne, ainsi que des personnes indépendantes, des représentants de la société civile, des experts et des femmes. J'appuie pleinement l'action que mène mon Envoyé spécial pour faire en sorte que le comité constitutionnel réserve un minimum de 30 % de sièges aux femmes. Je réaffirme que mon Envoyé spécial conserve sa prérogative d'ajuster, en tant que de besoin, la composition et le fonctionnement du comité pour garantir sa crédibilité et sa légitimité aux yeux du peuple syrien et de la communauté internationale. Dans ce contexte, j'attends avec intérêt la poursuite des consultations avec les principales parties prenantes au sujet

de la composition du comité, de sa structure, de sa présidence, des modalités de son équipe de direction, de son mécanisme de prise de décisions et de levée des obstacles, de son mandat, de son ordre du jour et des moyens par lesquels l'adhésion populaire lui sera assurée. La formation d'un comité constitutionnel contribuerait au processus politique facilité par l'ONU et, dans ce cadre, donnerait aux Syriens la possibilité de faire entendre leurs desiderata pour l'avenir de leur pays, de sortir du conflit et de mettre un terme aux souffrances inimaginables qu'ils endurent.

Annexe

Incidents signalés en juin 2018 qui ont fait des victimes parmi les civils et qui ont été consignés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*

Province de Deraa

- Le 19 juin, plusieurs frappes contre des quartiers de Deraa et d'autres parties de la province ont fait des morts parmi les civils, notamment une fille à Deraa el-Mahatta, un garçon à Khirbet el-Ghazalé, tenu par l'opposition, une femme à Mahajjé, tenu par l'opposition, et deux hommes à Nahté, tenu par l'opposition.
- Le 20 juin, des frappes terrestres contre la localité de Harak auraient fait, parmi les civils, cinq morts, dont trois femmes, tandis que deux autres personnes auraient été tuées à la suite de frappes terrestres dans le secteur de Lahjé.
- Le 20 juin, trois civils auraient été tués dans la ville de Deraa la suite de frappes terrestres ; deux femmes auraient par ailleurs été tuées au cours de frappes terrestres contre le secteur de Maliha el-Gharbiyé.
- Le 21 juin, quatre civils, dont une femme et deux enfants, auraient été tués à la suite de frappes terrestres contre le secteur de Harak.
- Le 22 juin, huit civils, dont deux femmes et un enfant, ont été tués à la suite de frappes terrestres et aériennes qui ont touché divers quartiers de Deraa et de Mahajjé.
- Le 24 juin, neuf civils, dont deux femmes, auraient été tués à la suite de frappes aériennes contre les secteurs de Soussé et de Harak.
- Le 25 juin vers 16 heures, un marché de Naoua dans la partie ouest de la province aurait été touché par des frappes terrestres qui auraient fait six morts parmi les civils, dont deux enfants et trois femmes.
- Le 27 juin, sept civils, dont une femme et trois enfants d'une même famille, auraient été tués à la suite de frappes aériennes contre la localité de Daël.
- Le 30 juin, au moins 12 civils, dont 5 femmes, auraient été tués à la suite de frappes terrestres qui auraient touché le secteur de Maaraba dans la partie est de la province.

Province d'Alep

- Le 3 juin, quatre civils ont été tués et deux autres blessés au cours de frappes terrestres qui auraient visé la rue du Nil, dans la ville d'Alep.
- Le 13 juin, trois civils ont été tués à la suite de frappes aériennes contre le quartier Tchrine à Alep.

* Conformément à la résolution [2258 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité, la présente description des faits nouveaux qui se seraient produits pendant le mois concerne l'application des résolutions [2139 \(2014\)](#), [2165 \(2014\)](#) et [2191 \(2014\)](#) du Conseil par toutes les parties en République arabe syrienne. Les renseignements sont fournis sans préjudice des travaux du Groupe de travail sur le cessez-le-feu du Groupe international de soutien pour la Syrie. Ils ne constituent pas une liste exhaustive des violations du droit international humanitaire ni des violations et atteintes au droit international des droits de l'homme survenues en République arabe syrienne pendant la période visée par le présent rapport

- Le 16 juin, un civil a été tué dans un village d'Afrin, à la suite de l'explosion d'un engin non explosé dans la rue.
- Le 13 juin, un engin explosif improvisé relié à une moto a explosé dans un marché de la ville de Bab, dans le nord de la province, faisant 11 morts parmi les civils, dont 2 enfants.
- Le 27 juin, une voiture piégée aurait explosé dans la ville d'Afrin, faisant 7 morts et 18 blessés parmi les civils.

Province d'Edleb

- Le 10 juin, 10 civils, dont 3 enfants et leurs parents, auraient été tués à la suite d'une frappe aérienne contre un quartier résidentiel de Taftanaz, dans le nord-ouest de la province.
- Dans la soirée du 7 juin, des frappes aériennes contre le village de Zardana, dans le nord de la province, auraient fait au moins 44 morts parmi les civils, dont 11 femmes et 5 enfants, et des dizaines de blessés, dont 9 femmes et 7 enfants.
- Les frappes contre Zardana auraient provoqué des représailles sous forme d'attaques contre les deux villages assiégés de Fouaa et de Kafraya. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a confirmé qu'un garçon de 12 ans avait été tué et deux autres civils blessés, du fait de l'activité de tireurs isolés, le 8 juin à Fouaa et Kafraya.
- Le 6 juin, à la suite d'une explosion dont l'origine n'a pas été déterminée, un immeuble de trois étages a été détruit dans le quartier de Meïdan à Ariha : on déplore trois morts, trois enfants d'une même famille, et quatre blessés, deux enfants et deux civiles.

Province de Hassaké

- Le 13 juin, quatre civils ont été tués et sept autres blessés à la suite de frappes aériennes qui auraient touché un quartier résidentiel du village de Hardané, tenu par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), près du secteur de Chaddadé, dans la partie sud de la province.
- Le 12 juin, des frappes aériennes contre le village de Hassoun el-Bacha, tenu par l'EIIL, près du secteur de Tell el-Chayer, dans la partie sud de la province, auraient fait 10 morts et 15 blessés.

Province de Deïr el-Zor

- Le 21 juin, des frappes aériennes contre la localité de Chaafa, dans la partie est de la province, auraient fait 8 morts et 11 blessés.